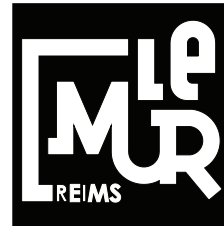




Old skin Grenoble street art fest. Octobre 2020. ©IOTA



PERFORMANCE LIVE
DU 5 AU 8 MAI 2022

Œuvre de l'artiste visible
jusqu'au 29 juillet 2022

📍 4 rue Gerbert, 51100 Reims

IOTA

L'artiste belge IOTA inaugure le Mur de Reims avec une performance en direct du 5 mai au 8 mai 2022. De plus en plus présente sur de nombreux festivals européens, IOTA nous fait l'honneur de sa présence avant de repartir pour un événement au Royaume-uni.

Née à Bruxelles en 1991, Iota commence à s'intéresser au dessin dès son plus jeune âge. C'est en 2013 qu'elle se prend d'intérêt pour la peinture murale et passe son temps libre à chercher des endroits abandonnés pour s'exercer à cette nouvelle technique. Son travail actuel trouve ses influences dans la peinture classique, l'art nouveau et abstrait. En mélangeant l'abstrait et le figuratif, elle nous invite à explorer nos émotions à travers l'inconscient, comme si l'on plongeait dans un de ses rêves.

📷 @iota.io



ASSOCIATION
LE MUR DE REIMS
MODULABLE, URBAIN & RÉACTIF

Adresse postale :

↑ ASSOCIATION LE MUR DE REIMS
51 rue de Neufchâtel, 51100 Reims

lemurdereims@gmail.com

📷 @lemurdereims

📘 @lemurreims

NOS PARTENAIRES



Reims.fr



MERCURE
HOTELS
L'ARTOISE
RESTAURANT MARIAGE

REIMS
PARC DES
EXPOSITIONS

CHAMPAGNE
AYALA
MAISON FONDÉE EN 1840
AY-FRANCE



L'association LE MUR DE REIMS a vocation à présenter le travail d'artistes nationaux et internationaux. Pour faire vivre ce projet, ainsi que les artistes (puisque'ils sont dréfrayés pour leur commande et leur accueil à Reims), votre participation est indispensable.

Devenez adhérent.e et donateur pour l'année 2022 pour un minimum de 20 € l'année et de 15 € pour les artistes, chômeurs et étudiants.

BULLETIN D'AHÉSION 2022

Je soussigné.e, Mme, Mr _____

Demeurant _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Email _____

joins un chèque de _____

à l'ordre de l'association « LE MUR DE REIMS »,
constitutif de ma cotisation due pour l'année 2022.

Fait à _____ Le _____

Signature

Renvoyez le formulaire avec votre règlement, vous recevrez votre reçu pour les impôts. Vos dons sont susceptibles d'être déductibles : crédit d'impôts de 66% pour les particuliers, 60% pour les entreprises dans les limites autorisées et suivant les textes en vigueur.